



Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE

Réception par le préfet : 28/01/2013

Publication : 28/01/2013

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 10 :

VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UNE MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ECO-CITOYENNE

Séance ordinaire du 22 Janvier 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

Absent :

Secrétaire : M. VALLEIX

DOSSIER N° 10 : VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UNE MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ECO-CITOYENNE

033 213300692 20130122 200113 10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2013

Publication : 28/01/2013

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Ainsi, l'autorisation budgétaire a une portée limitée dans le temps et doit être renouvelée chaque année.

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) favorise une gestion pluriannuelle de l'investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Elle donne une vision globale de la politique d'investissement et facilite les choix et les arbitrages politiques.

Régis par l'article L 2311-3 du Code Général de Collectivités Locales, les AP/CP permettent un allègement du budget et une présentation plus simple mais nécessite un suivi rigoureux :

1/ la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer par la signature d'un marché par exemple.

2/ le suivi des AP/CP s'effectue par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14. Les dépenses sont équilibrées par les recettes suivantes : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Le montant total des travaux prévus pour la construction et l'équipement de la médiathèque et de la maison de la vie éco-citoyenne et associative s'élève à 10 475 525,69 € TTC.

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2013 à 2015.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2013, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 6 423 355,09 € concernés (année 2014 et 2015).

Ainsi,

VU l'article 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable,

VU la délibération N° 7 du 13 décembre 2011 mettant en place le principe de gestion des investissements en autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) à partir du budget 2012,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DE DESON, M. BARRIER)

Article 1 : Vote le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme indiqué dans le tableau en annexe 1,

Article 2 : Dit que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET